12. MESURES D'AMENAGEMENT

Sur la base des objectifs fixés, un programme de mise en œuvre composé de fiches de mesures, récapitule les démarches à entreprendre.
Ces fiches portent sur des thèmes généraux ou sur des secteurs géographiques particuliers.

Thèmes généraux

Fiche 1 : Modification du régime des zones
Fiche 2 : Circulations
Fiche 3 : Transports publics
Fiche 4 : Itinéraires cyclables
Fiche 5 : Chemins pour piétons
Fiche 6 : Protection de l'environnement
Fiche 7 : Patrimoine arboré
Fiche 8 : Nature et paysage

Secteurs géographiques particuliers

Fiche 09 : Le site du coteau de Pregny
Fiche 10 : Les Crêts de Pregny
Fiche 11 : Le village de Pregny
Fiche 12 : Secteur mairie
Fiche 13 : Chambésy-dessus
Fiche 14 : Chambésy-dessous
Fiche 15 : Densification de la zone 5
Fiche 16 : Aménagement différencié de la zone 5, secteurs sensibles
Fiche 17 : Aménagement différencié de la zone 5, secteurs soumis au bruit de l'aéroport
Fiche 18 : Implantation d'activités en zone 5
Fiche 19 : Zone agricole
Fiche 20 : Revalorisation des lisières
Fiche 21 : Revalorisation du Nant de Pregny
Fiche 22 : Plage communale

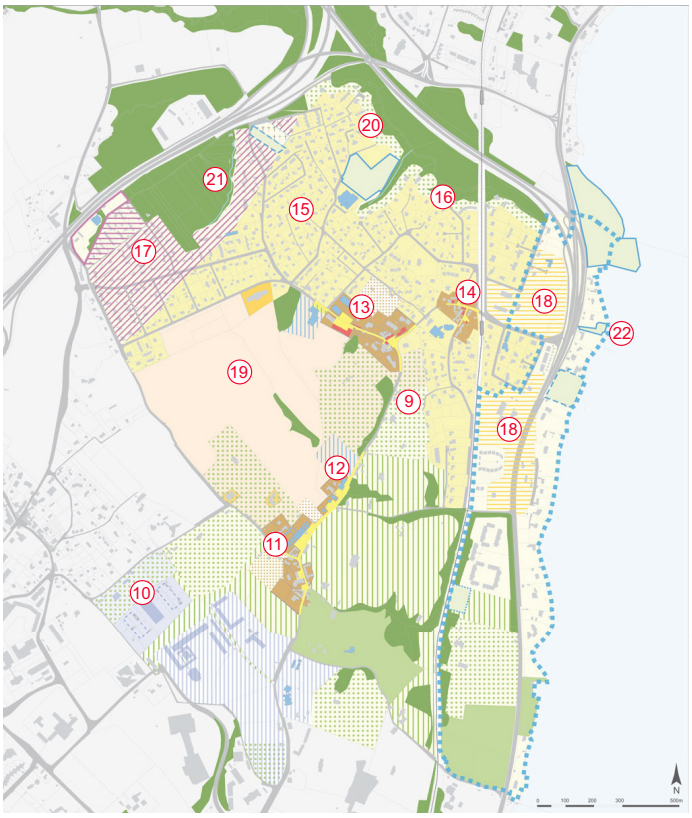

Localisation des fiches de mesures

■ MODIFICATION DU REGIME DES ZONES

Objectifs *- Mise en oeuvre des lignes directrices d'aménagement*

Situation - Contexte

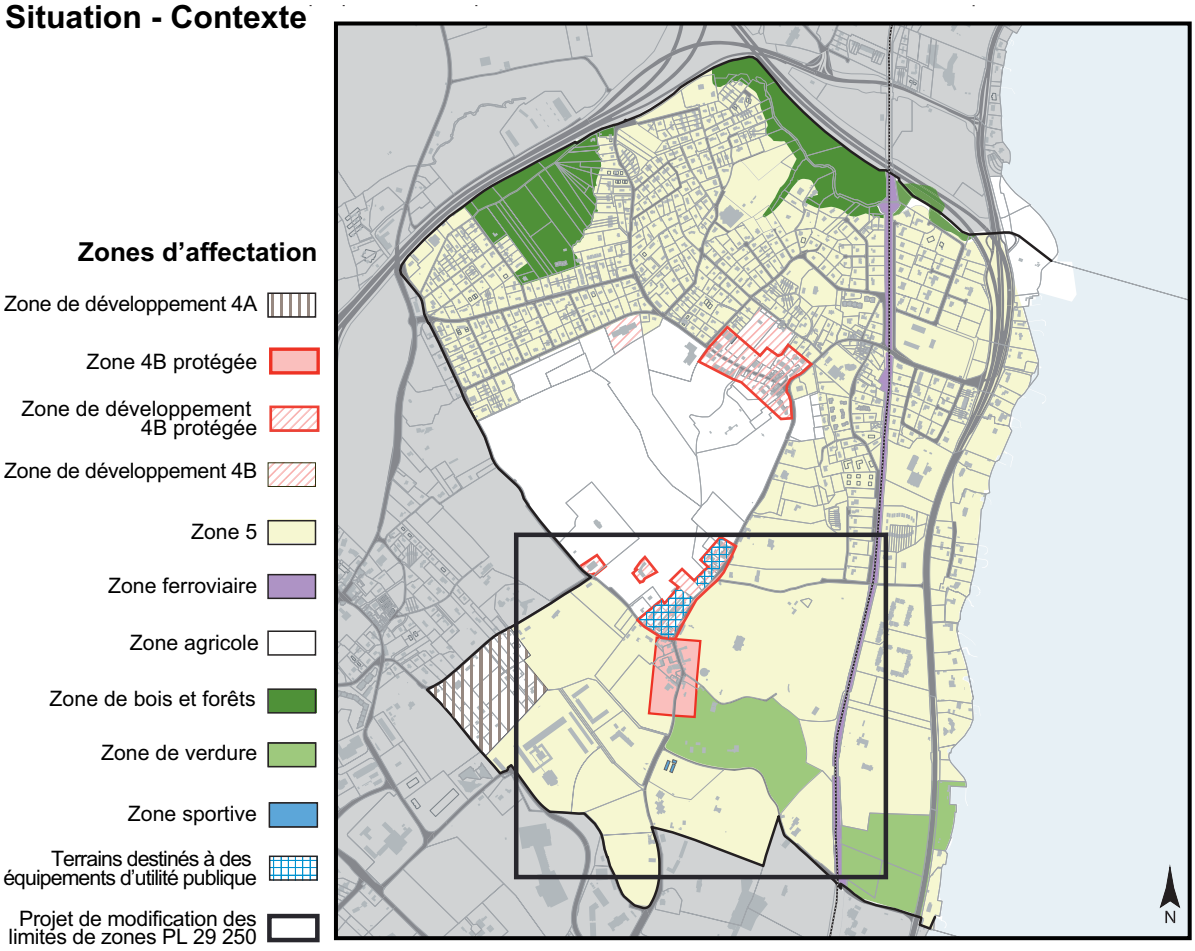

Une très grande partie des zones à bâtir sont classées en zone 5. Pour certains périmètres, ce statut ne correspond pas à l'affectation actuelle - pour d'autres, une affectation différente est souhaitée dans le futur.
Le plan directeur "Jardin des Nations" propose des modifications de zone qui sont concrétisées par le projet de loi n° 29 250 - actuellement en consultation. Ce dernier prévoit la création de zones destinées prioritairement à des organisations internationales ainsi que des zones de verdure et de bois et forêts.
D'autres adaptations qui concernent plus particulièrement les secteurs résidentiels et les équipements publics de la commune devront faire l'objet d'un nouveau projet de modification de zone.

Contraintes - conflits Permettre l'évolution des constructions dans un cadre légal approprié.

Projets engagés

Site central des Organisations Internationales
Projet de modifcation des zones PL 29 250

Propositions - Mesures

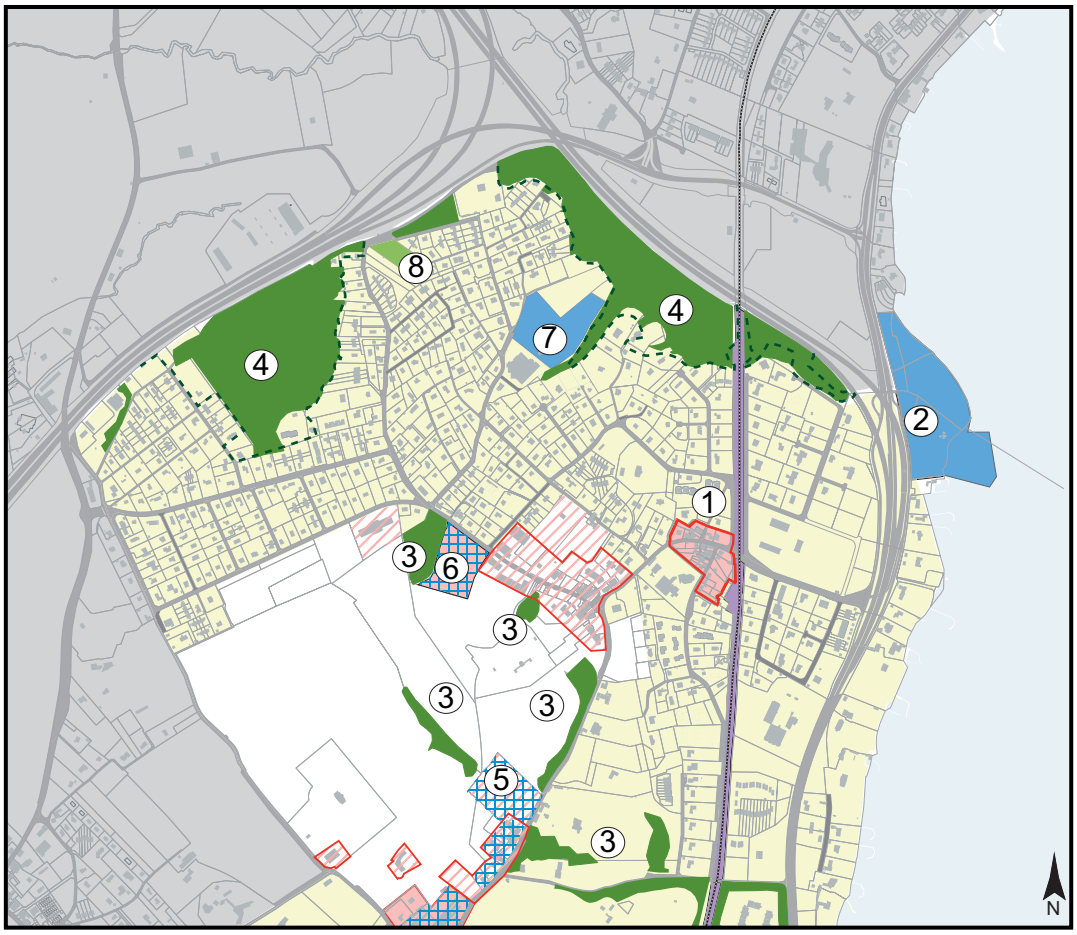

Les modifications de zone suivantes sont proposées:

① Créer une zone 4b protégée englobant le vieux noyau de Chambésy-Dessous.
② Classer le site du Vengeron en zone sportive.
③ Classer les massifs boisés en zone de bois et forêts.
④ Adapter les limites des zones de bois et forêts existantes, sur la base d'un constat de nature forestière.
⑤ Déclasser à terme le terrain communal en zone 4B à destination d'équipements publics, pour répondre aux besoins futurs.

Adapter le régime des zones des équipements communaux pour permettre des extensions / adaptations futures des constructions, soit:

⑥ Ecole de Valérie
⑦ Centre sportif
⑧ Cimetière

Procédure

Instances concernées

Commune (initiative communale), Etat

Echéance

Court / moyen terme

■ CIRCULATIONS

Objectifs

- *Diminuer le trafic de transit à travers la commune et les nuisances qui en découlent (en particulier le bruit)*
- *Améliorer la cohabitation entre les différents usagers de l'espace public*
- *Empêcher la surcharge de trafic sur les voies à faible capacité et préserver leur qualité paysagère*

Situation - Contexte

L'étude de circulation du plan directeur "Jardin des Nations" a mis en évidence les problèmes récurrents qui se posent à la commune – soit un fort trafic de transit en direction du secteur des Organisations Internationales, qui traverse les zones habitées sur des voies inadaptées.

Contraintes - conflits

Conflits entre les différents usagers de la route et problèmes de sécurité pour les piétons et les cyclistes.
Des mesures efficaces d'amélioration peuvent être véritablement mis en place après la réalisation du projet de la route des Nations qui permettra de diminuer de manière significative le trafic de transit.

Projets engagés

Projet de « Route des Nations » reliant l'autoroute au secteur des Organisations Internationales

Propositions - Mesures

- Initier une étude pour la mise en place d'un concept de modération de la circulation dans la zone résidentielle au nord de la commune.
- Etablir un projet d'aménagement de l'espace public pour les villages de Pregny et de Chambésy.
- Soutenir l'établissement de « plans de mobilité » pour les Organisations Internationales.

Procédure

Instances concernées

Etat, Commune, Organisations Internationales

Echéance

Route de Nations et concept de modération des rues de quartier: moyen terme

■ TRANSPORTS PUBLICS

Objectifs

- Améliorer la desserte en transports publics de la commune par la création d'une liaison est-ouest.
- Augmenter la part des déplacements par les transports publics de la commune.

Situation - Contexte

La commune est desservie en direction de la Place des Nations et la gare de Cornavin par deux lignes de bus de campagne et par une ligne de chemin de fer (RER). La future réalisation du CEVA et la cadence renforcée des trains régionaux augmenteront sensiblement le nombre de destinations directement atteignables en peu de temps sur la Rive Gauche.
Il manque cependant une liaison directe avec les centres d'intérêt situés dans la commune voisine du Grand-Saconnex (Palexpo, aéroport, centre sportif, commerces, services…). De même, la partie nord-est de la commune est relativement mal desservie.

Contraintes - conflits

Coordination avec les besoins des communes de Collex-Bossy, Versoix, Genthod, Bellevue et Grand-Saconnex

Projets engagés

Contrat de prestations des TPG 2007 - 2010

Propositions - Mesures

Etudier en concertation avec les communes voisines et les TPG l'opportunité d'un prolongement d'une ligne de bus depuis le Grand-Saconnex vers le centre de Chambésy et la gare CFF, voire éventuellement son prolongement jusqu'au Vengeron.
Créer des places de stationnement public liées à la gare.

Procédure

Instances concernées

Etat, Commune, TPG, communes voisines (coordination)

Echéance

Court et moyen terme

ITINERAIRES CYCLABLES

Objectifs

- Favoriser les déplacements à vélo pour les trajets quotidiens.
- Compléter le réseau cyclable par des itinéraires hors des voies principales de circulation.
- Améliorer la sécurité des cyclistes.

Situation - Contexte

La commune est traversée par des itinéraires cyclables majeurs de randonnée qui la relient à la Ville de Genève par les bords du lac et qui trouvent leur continuité en direction des communes voisines de Grand-Saconnex, Collex-Bossy, Bellevue et au-delà.

Les itinéraires reliant les quartiers résidentiels aux différents centres d'intérêt de la commune (école, sport, loisirs, mairie, etc) devraient se situer sur des voies à circulation modérée .

Contraintes - conflits

L'itinéraire de cyclotourisme menant de la route de Lausanne à Chambésy-Dessus se trouve sur une voie sinueuse relativement étroite et à forte pente, avec un trafic de transit assez important. Ce tronçon pose des problèmes de sécurité pour les cyclistes. Il en va de même pour l'avenue de la Foretaille qui comporte un volume de trafic de transit important - à des vitesses souvent inadaptées et qui est parcourue par une ligne de bus.

Projets engagés

Itinéraires de cyclotourisme (canton et confédération)

Propositions - Mesures

Un itinéraire de substitution plus sûr devrait être privilégié à la place du chemin de Chambésy et de l'avenue de Foretaille pour les déplacements quotidiens, notamment pour les enfants se rendant à l'école. Une signalisation adéquate et une information aux élèves sont à entreprendre.
Pour les rues de quartier, une modération générale de la vitesse permettra d'augmenter la sécurité pour les trajets quotidiens.
Le réseau d'itinéraires de promenade sera à terme complété avec la réalisation de « voies vertes structurantes » prévues par le plan directeur « Jardin des Nations ».

Procédure

Instances concernées

Commune, Etat

Echéance

Sensibilisation, itinéraires de substitution : à court terme
Itinéraires de promenade nouveaux à créer : selon programme de réalisation des « voies vertes structurantes ».

CHEMINS POUR PIETONS

Objectifs

- Favoriser les déplacements à pied.
- Améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Situation - Contexte

La commune de Pregny-Chambésy dispose d'un réseau de chemins de promenade assez étendu. Ces derniers relient les massifs boisés du nord à l'espace agricole et aux parcs et promenades du bord du lac. A l'avenir, ce réseau pourra être complété par des itinéraires majeurs à travers les futurs parcs et espaces verts, comme proposé par le plan directeur « Jardin des Nations ».

Le plan directeur communal s'attache à compléter les liaisons manquantes ou à améliorer le réseau des trajets quotidiens menant aux différents centres d'intérêts de la commune.

Contraintes - conflits

Le long des routes principales (route de Pregny, chemin de Chambésy) la continuité et une largeur suffisante des trottoirs ne sont pas toujours assurées – ce qui pose des problèmes de sécurité et de confort, notamment pour les déplacements des enfants et des personnes à mobilité réduite.

La ligne de chemin de fer et la route de Lausanne constituent des coupures importantes entre le bord du lac et les villages de Pregny et de Chambésy. Le nombre de passages et d'ouvrages de franchissement est actuellement restreint. Le nombre d'accès publics au lac est limité à trois : le Vengeron, le Reposoir et la plage communale (accès réservé aux habitants).

Projets engagés

Propositions -Mesures

- Compléter le réseau des chemins de « trajets quotidiens en négociant des droits de passage au gré des opportunités.
- Etudier le réaménagement de la route de Pregny et du chemin de Chambésy en vue de créer un cheminement sécurisé continu, de largeur suffisante sur toute la longueur.
- Ces aménagements ne pourront être réalisés que lorsque la réduction de trafic sera effective, soit après la construction de la route des Nations.
- Etudier la possibilité de réaliser une passerelle au-dessus des voies CFF lors de la réalisation du futur cheminement à travers les parcs.
- Demander à l'Etat de réaliser à terme un accès public au lac sur sa propriété, conformément au plan directeur « Jardin des Nations ».
- Etudier - en collaboration avec le Grand-Saconnex la sécurisation du chemin des Crêts-de-Pregny par un cheminement côté Jura - en continuité avec celui réalisé par Pregny-Chambésy.
- Négocier avec la Ville de Genève la création d'une sortie nord de « Terre de Pregny » - permettant de relier le Jardin Botanique et le chemin de l'Impératrice au lac par le passage souterrain existant sous la route de Lausanne. Elle permettrait également de prolonger le réseau de promenades depuis la Ville à travers les parcs et le Jardin Botanique jusqu'à la gare de Chambésy et au-delà.

Procédure

Instances concernées

Communes, Etat

Echéance

Court et moyen terme

■ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Information de base

Objectifs

- Améliorer la qualité de vie pour les habitants de la commune.
- Atteindre les objectifs cantonaux en matière de protection de l'environnement.

Situation - Contexte

Le canton de Genève a élaboré des programmes de plans d'actions qui satisfont aux engagements fédéraux (protocole de Kyoto par exemple). La commune de Pregny-Chambésy peut soutenir l'effort cantonal en intégrant un certain nombre de mesures liées à l'aménagement et à l'utilisation de son territoire.
Dans ce contexte, la qualité environnementale doit être promue dans le cadre des projets communaux et privés.

A l'heure actuelle, il existe certains déficits au niveau de la protection de l'environnement communal, notamment en ce qui concerne le bruit dont les valeurs limites d'immission sont dépassées en de nombreux points (voir plans "nuisances sonores").

La prise en compte des intérêts environnementaux, qui a une répercussion directe sur la qualité de vie, a de nos jours une implication directe sur l'attractivité d'une commune.

Contraintes - conflits

Multiplicité des propriétaires concernés
Intérêts privés

Propositions - Mesures

Engagées

Gestion des déchets avec nouveaux points de collecte (6 au total).
Programme d'assainissement de la route de Suisse pour 2009 (canton).

Proposées

Déchets:
Mettre en place un nouveau point de collecte dans le secteur de Pregny et poursuivre l'effort de sensibilisation de la population.

Bruit:
Dans les secteurs problématiques, encourager l'utilisation de techniques ou de matériaux permettant de diminuer les bruits intérieurs et extérieurs lors de nouvelles constructions.
Prendre des mesures de réduction des émissions sonores dans le cadre d'un plan d'assainissement des routes communales, à mettre en oeuvre d'ici 2018 et ayant une efficacité indicative selon le type de mesure:
réduction de trafic (-0.5 à -3.0 dB), revêtement phonoabsorbant (-1 à -4 dB), seuils ralentisseurs ou rétrécissement de la chaussée (-1 à -2 dB) par exemple.

Air:
S'engager à obtenir le label "Cité de l'énergie" en encourageant la création de bâtiments "Minergie"
Procéder à un contrôle régulier des installations de chauffage communales.
Promouvoir le label "Energie-bois suisse" pour les installations de chauffage au bois.
Encourager l'adoption de plan de mobilité d'entreprise (organisations internationales).

Energie:
Encourager le contrôle régulier des installations privées.
Promouvoir le label "Minergie".
Evaluer le potentiel communal d'équipement en matière d'énergies renouvelables.

Eaux météoriques:
Limiter le développement de surfaces étanches et préconiser l'infiltration des eaux de surface par l'utilisation de matériaux poreux pour les aménagements extérieurs (grilles gazons, pavés filtrants,...)

Procédure

Instances concernées

Commune de Pregny-Chambésy
Etat de Genève
Organisations internationales
Propriétaires privés

Coordination

Route des Nations (Bruit)

Echéance

■ Patrimoine arboré

Information de base

Objectifs

- Préserver, le cas échéant renouveler le patrimoine arboré communal.

Situation - Contexte

En dehors de la forêt, le territoire communal abrite un patrimoine arboré riche. En effet, l'importance de la zone villa qui abrite notamment un grand nombre de vastes propriétés, a permis de conserver de nombreux arbres au port majestueux qui remplissent un rôle paysager et biologique important. Ce patrimoine est néanmoins partiellement constitué d'individus dépéris qui présentent des déficits, tant en terme paysagers, qu' écologiques, voire sécuritaires. En particulier, l'allée caractéristique de chênes, qui accompagne la route de Pregny, qui marque fortement le site et qui constitue un élément identitaire de la commune, présente un état sanitaire déficient.

Contraintes - conflits

Le vieillissement des arbres pose des problèmes de sécurité. En cas d'abattage, ils sont à remplacer, sur place ou de manière compensatoire.

Propositions - Mesures

Engagées

Un projet de réhabilitation d'une allée d'arbres a été réalisé en 1998. Dans ce cadre, une allée de peupliers a été remplacée par une allée de chênes à l'avenue de Tournay.

Proposées

Le patrimoine arboré communal doit être recensé afin de connaître sa composition et son état sanitaire. Ces éléments doivent être intégrés dans une base de données permettant de planifier une gestion arboricole à long terme.

Une étude fine devra déterminer les possibilités de remplacement sur place ou les mesures compensatoires à réaliser.

Procédure

Instances concernées

Commune de Pregny-Chambésy, Etat
Propriétaires

Coordination

Echéance

Court terme

■ NATURE ET PAYSAGE

Information de base

Objectifs

- Contribuer à la conservation de la faune et la flore régionale.
- Améliorer la capacité d'accueil pour la faune et la flore.

Situation - Contexte

Le cloisonnement de la commune de Pregny-Chambésy limite drastiquement les échanges avec les espaces naturels régionaux. Les voies de communication (autoroute, route suisse, voie CFF) font en effet figure de barrières faunistiques difficilement franchissables. Le territoire communal abrite néanmoins des espèces animales et végétales bénéficiant de la pénétrante de verdure. Ces espèces nécessitent non seulement des espaces de développement mais aussi des structures perméables permettant les déplacements et les échanges génétiques.

Contraintes - conflits

Multiplicité des propriétaires concernés
Intérêts privés

Propositions - Mesures

Engagées

Renaturation du Nant des Châtaigniers
Revitalisation de la zone agricole

Proposées

Amélioration de la capacité d'accueil des bâtiments (notamment communaux) en aménageant des gîtes de nidification pour l'avifaune et les chauves-souris sur les facades modernes :

Identifier les secteurs abritant, ou susceptible d'abriter, des espèces végétales rares (talus, lisière, ...) et mettre en place un entretien spécifique extensif.

Maintenir une certaine perméabilité pour la petite faune (notamment des hérissons et des écureuils) dans la zone 5 afin de garantir une liaison entre les grands espaces naturels et/ ou semi-naturels de valeur inclus dans le territoire communal. L'illustration ci-dessous présente quelques aménagements possibles à moindre coût. Dans ce sens, la commune pourrait entreprendre une campagne de sensibilisation de la population pour les constructions existantes.

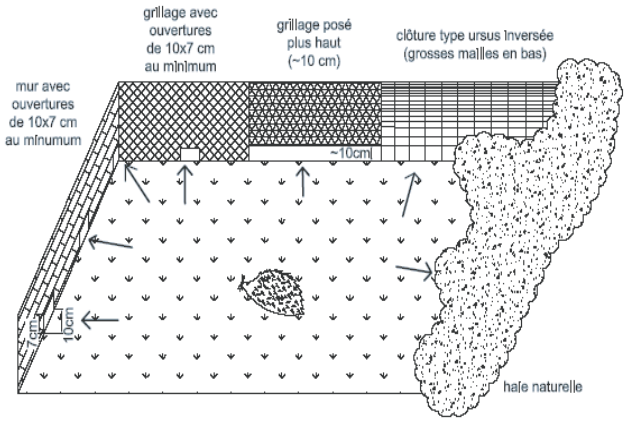

Procédure

Instances concernées

Commune de Pregny-Chambésy
Etat de Genève
Propriétaires privés

Coordination

Mesure nouvelle à mettre en oeuvre

Echéance

LE SITE DU COTEAU DE PREGNY

Objectifs

- Préserver les qualités paysagères et patrimoniales du coteau
- Compléter à terme le réseau de chemins de promenade à travers les parcs
- Mettre en valeur la « fenêtre agricole »

Situation - Contexte

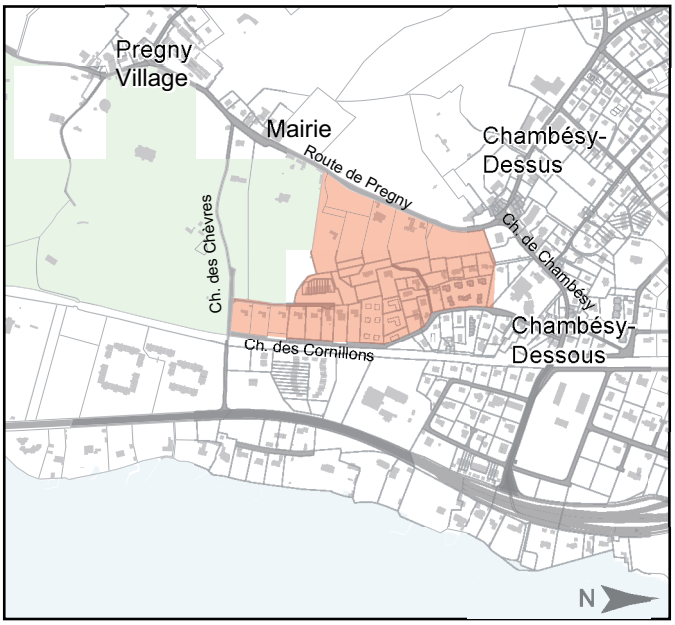

Le coteau de Pregny, avec ses pentes boisées, ses parcs et domaines de maître présente des qualités paysagères et patrimoniales remarquables.
Le plan directeur « Jardin des Nations » propose de classer la partie ouest du coteau allant du château de Penthes à la mission de France en zone de verdure et en zone de bois. Un vaste ensemble de parcs sera ainsi créé qui confortera le rôle de la « pénétrante de verdure » du plan directeur cantonal.

A terme, les parcs seront rendus accessibles au public et le réseau de chemins de promenades sera complété par un itinéraire à travers les domaines en suivant la ligne de crête.

Le solde des parcelles, appartenant à des propriétaires privés, reste classé en zone 5 et zone agricole.

Contraintes - conflits

L'implantation de futures constructions sur les parcelles privées restées en zone 5 devra se faire en respectant ce site sensible et le riche patrimoine arboré.

Projets engagés

Plan directeur « Jardin des Nations »
Projet de loi no 29 250 du 10.10.2003 - création d'une zone de verdure et de zones de bois et forêts.

Propositions

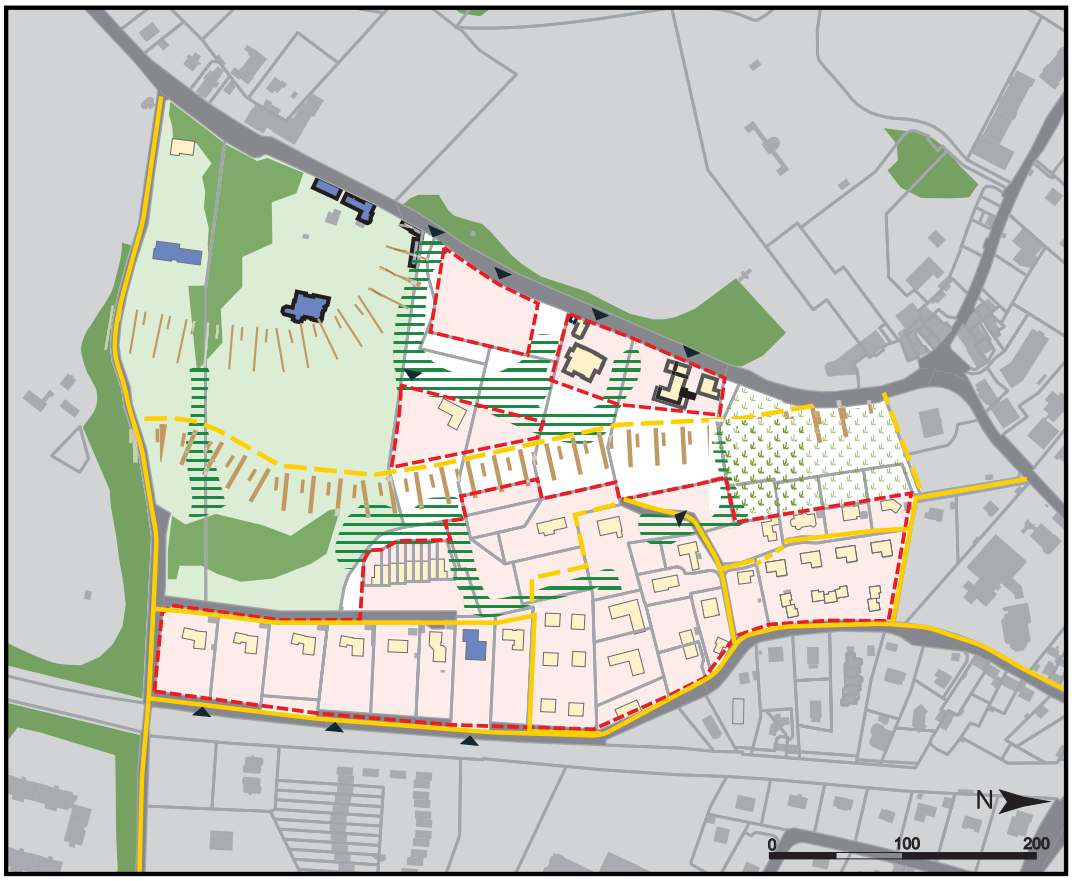

Mesures

Définir des périmètres d'implantation en bordure de la route de Pregny et au pied du coteau pour les constructions futures ou l'extension de bâtiments existants.
Inciter les propriétaires de la parcelle agricole à la mettre en valeur par la reconstitution de l'ancien vignoble. Cette valorisation peut intégrer des composantes « nature » biologiquement très intéressantes (murs de pierres sèches, végétation rudérale sécharde,..) qui revêtent également une valeur patrimoniale.
Créer un parcours de promenade à travers les futurs parcs – se prolongeant en limite des parcelles privées jusqu'à Chambésy.
Compléter le réseau des parcours piétonniers quotidiens au gré des opportunités lors de la réalisation des constructions futures.
Recenser le patrimoine arboré des parcs et espaces publics, identifier ses atouts et ses faiblesses et élaborer un plan de renouvellement. Dans ce sens, il faut maintenir et revitaliser par de nouvelles plantations les allées de chênes bordant la route de Pregny.

Procédure

Instances concernées

Etat, Commune, Propriétaires privés

Echéance

Court / moyen terme

■ LES CRETS DE PREGNY

Objectifs

- *Orienter le développement de ce secteur comme lieu d'accueil d'activités et de résidences liés aux organisations internationales*
- *Préserver les qualités paysagères du site et du chemin des Crêts*
- *Réaliser les « voies vertes structurantes » et les chemins de promenade prévus par le plan directeur « Jardin des Nations »*

Situation - Contexte

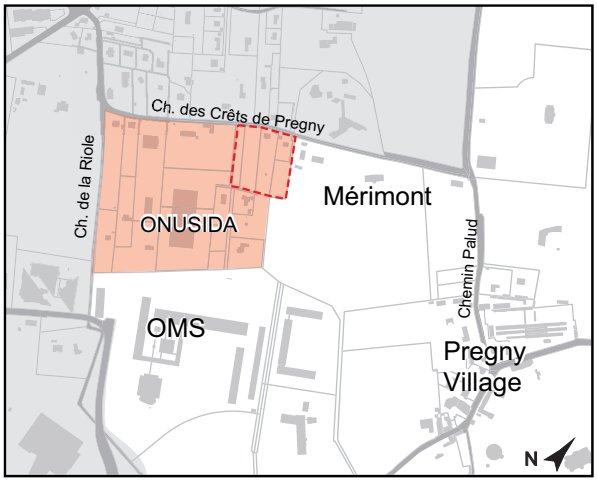

Le quartier des « Hauts Crêts de Pregny » est classé en zone de développement 4A destinée à des organisations internationales et à du logement.
Le plan directeur « Jardin des Nations » a identifié le potentiel à bâtir de ce secteur pour les organisations internationales et défini des parcours piétonniers majeurs traversant le site. Il propose l'implantation de trois ensembles relativement importants sur le bas du périmètre et une occupation moins dense pour la partie supérieure du coteau. Une première réalisation a vu le jour avec le bâtiment « ONUSIDA ». Une étude en vue de l'établissement d'un PLQ est en cours dans le haut du périmètre.

Contraintes - conflits

Ce quartier se trouve relativement éloigné des centres de vie de la commune et, compte tenu de la faible capacité du chemin des Crêts de Pregny, les futures constructions devront être desservies depuis l'esplanade de l'OMS. La partie supérieure du périmètre – le coteau - présente une structure végétale marquant le site et quelques bâtiments intéressants. La partie ouest du périmètre fait l'objet d'une réservation en vue de la réalisation de la tranchée couverte de la route des Nations.
La présence de la nappe phréatique doit être prise en compte - elle ne doit pas être affectée. Une attention particulière est donc à porter aux constructions en sous-sol.

Projets engagés Projet de PLQ 29 408 en cours d'élaboration sur le coteau.

Propositions

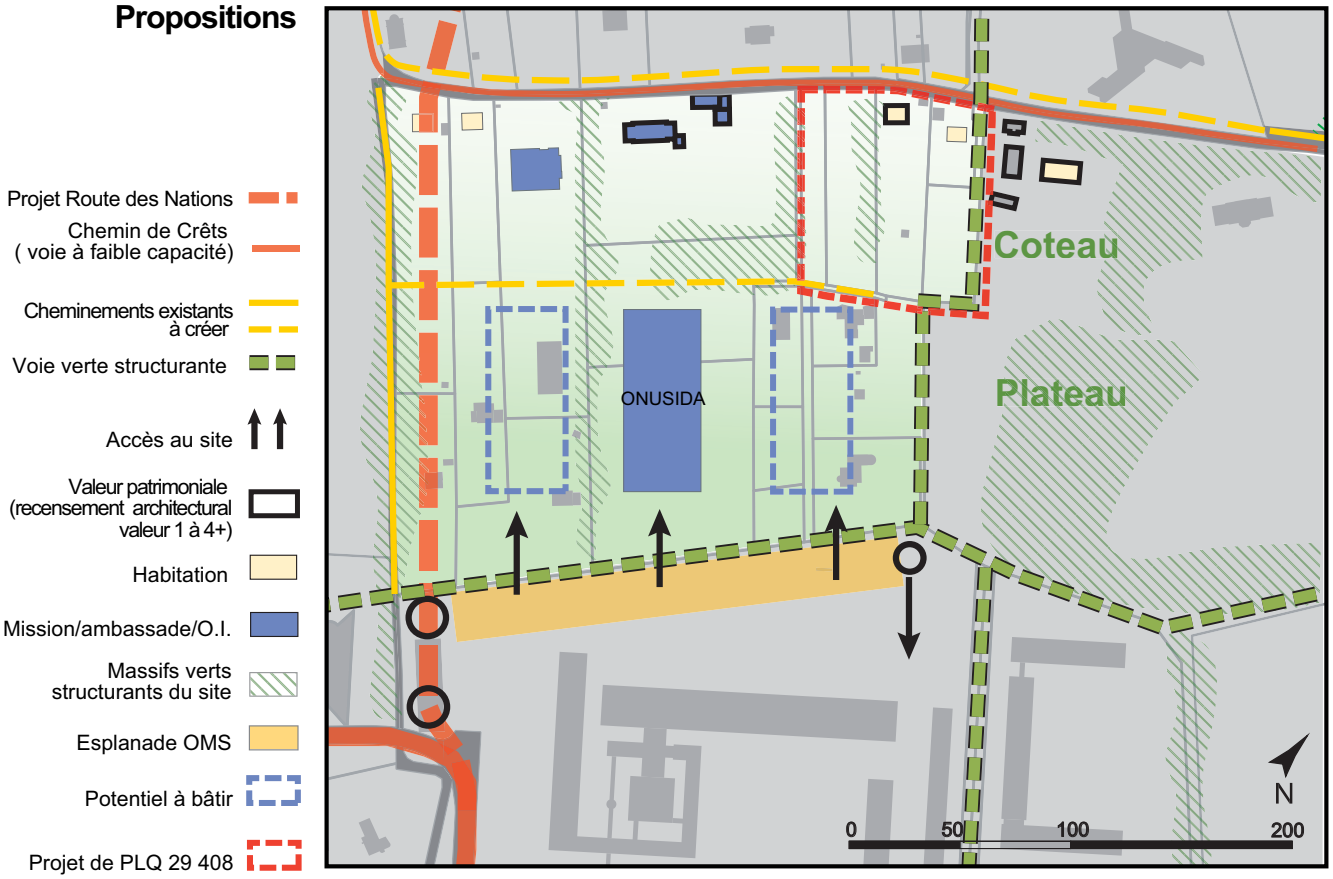

Mesures Favoriser l'implantation d'activités pour les organisations internationales prenant leur accès depuis l'esplanade de l'OMS, conformément au plan directeur "Jardin des Nations". Localiser les bâtiments d'une certaine importance sur le « plateau » en bas du secteur, et des constructions moins denses, sur le haut du « coteau ». L'implantation des futurs bâtiments devra ménager la nappe phréatique présente.

Négocier des servitudes de passage lors des projets de construction pour la desserte interne et la réalisation des parcours piétonniers prévus, notamment les voies vertes structurantes.

Etudier - en collaboration avec la commune du Grand-Saconnex - le prolongement d'un cheminement sécurisé pour les piétons le long du chemin des Crêts-de-Pregny

Procédure

Instances concernées

Etat, mandataires, M.O., Communes (Coordination)

Echéance

Court et moyen terme

■ LE VILLAGE DE PREGNY

Fiche à compléter sur la base de la délimitation définitive de la zone de verdure future.

Objectifs

- Préserver les qualités et le caractère de l'ancien noyau du village
- Assurer une intégration respectueuse du site des futures constructions
- Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du domaine de Mérimont
- Améliorer la cohabitation entre usagers de l'espace public

Situation - Contexte

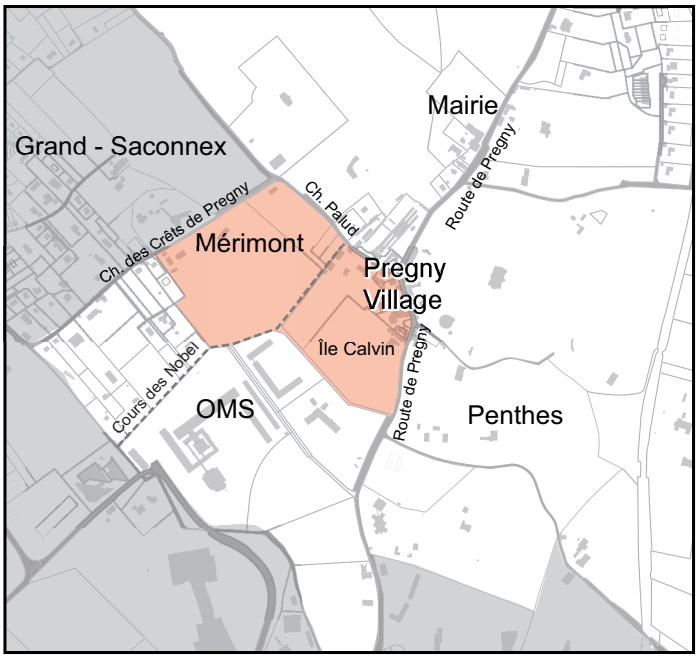

Sur la base du plan directeur « Jardin des Nations », un projet de modification du régime des zones (PL 29 250) a été établi. Ce dernier définit une nouvelle limite pour la zone 4b protégée du village de Pregny en intégrant l'ensemble du noyau historique et propose de classer en zone de verdure, les jardins de «l'île Calvin», et le tracé de la future voie verte "Cours des Nobel" assurant ainsi la vocation de la pénétrante de verdure voulue par le plan directeur cantonal. La partie supérieure du domaine de Mérimont et un périmètre restreint proche de Pregny restent classés en zone 5. Ce projet fait encore l'objet de discussions avec les propriétaires concernés – notamment pour la délimitation de la zone de verdure.

Contraintes - conflits

Le village de Pregny et ses abords présentent des qualités patrimoniales et de site qu'il s'agit de prendre en compte lors de futurs projets de constructions. Il s'agit en particulier du site classé de l'île Calvin, des serres historiques de Pregny et du domaine de Mérimont.

Le Chemin Palud et la route de Pregny subissent aujourd'hui un important trafic de transit à destination du secteur des organisations internationales. Le chemin Palud devrait à terme être réservé aux seuls riverains – le transit sur la route de Pregny ne pourra véritablement être diminué qu'après la réalisation de la future "route de Nations ".
Le chemin des Crêts-de-Pregny - itinéraire trés prisé par les promeneurs - ne comporte pas de trottoir sur toute sa longueur. Le cheminement existant devrait être prolongé côté Jura en direction du Grand-Saconnex.

Projets engagés Projet de modification de zone PL 29 250 en cours de procédure.

Propositions - Mesures

- Noyau ancien
- Bâtiments existants
- Serres- Projet d'équipement public
- Bâtiment de moindre importance
- Sites et immeubles classés
- Valeur patrimoniale (Valeurs 1, 2, 3 et 4+)
- Jardins/ vergers
- Massif boisé
- Structure végétale linéaire à haute tige à compléter
- Projet de classement en zone de verdure (emprise à préciser)
- Voie de desserte- qualité paysagère à privilégier
- "Voie verte structurante" à créer
- Cheminement piéton existant à améliorer
- Limite des zones 4B protégée et de développement (projet de modification)
- Vues à préserver
- Murs à conserver
- Espace public cours à aménager
- Périmètre d'implantation possible pour de nouvelles constructions

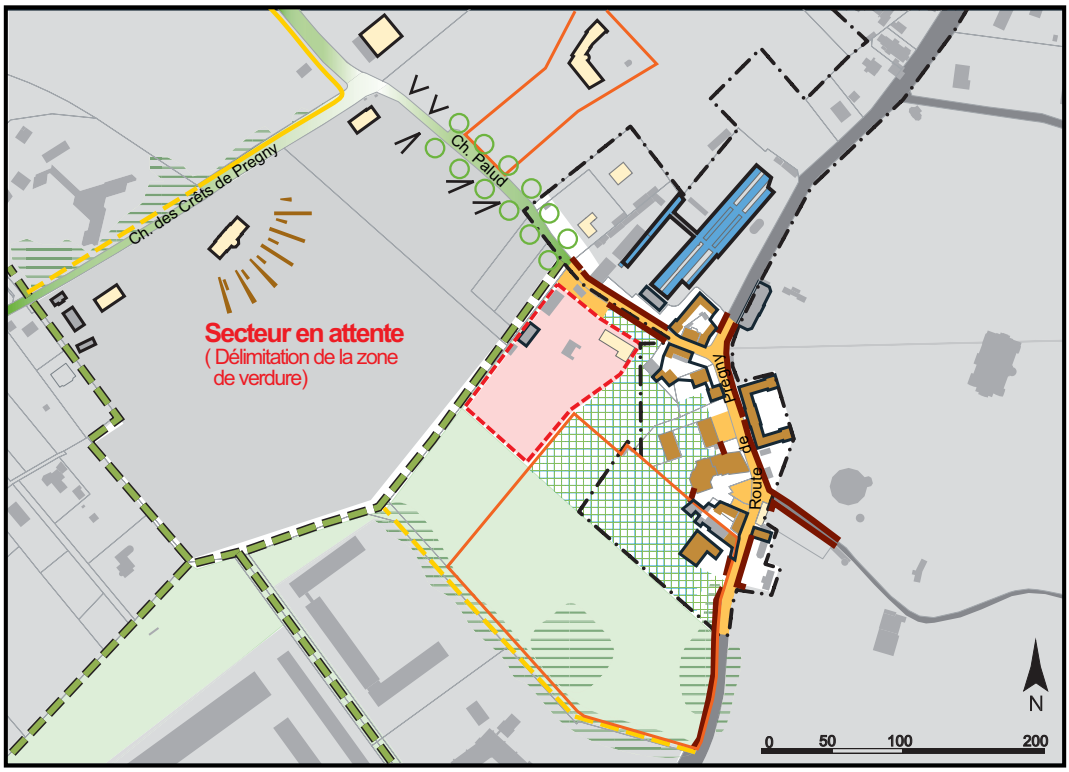

Village de Pregny : un espace de transition constitué de jardins et de vergers est à préserver entre le noyau ancien et les futures constructions. Un projet d'ensemble d'aménagement des espaces publics du village est à établir, mettant en valeur l'alternance de cours et murs fermés et intégrant les besoins des différents usagers (piétons, cyclistes automobilistes).

Domaine de Mérimont, les futures constructions devraient être regroupées autour de l'ancien rural et des bâtiments annexes; les cordons boisés et le coteau autour de la maison de maître sont à préserver. Ces règles pouvant être précisées après la délimitation définitive de la zone de verdure.

Chemin des Crêts-de-Pregny: le prolongement du chemin piétonnier est à étudier en coordination avec la commune du Grand-Saconnex.

Procédure

Instances concernées

Etat, Commune, M.O., propriétaires

Echéance

Court/ moyen terme

■ SECTEUR MAIRIE

Objectifs

- Compléter l'offre en équipements publics et aires de sport et de délassement
- Renforcer l'identité du centre de Pregny
- Améliorer la cohabitation entre usagers de l'espace public
- Mettre en valeur le contact avec la zone agricole

Situation - Contexte

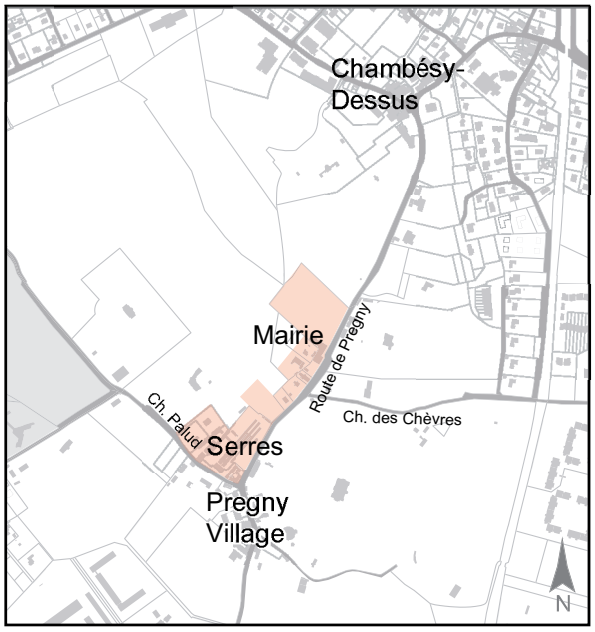

L'ensemble de serres anciennes au centre de Pregny pourrait trouver à terme une affectation publique (expositions, enseignement) dont l'aménagement est à intégrer (accès, stationnement,etc).
La commune dispose d'un terrain jouxtant la mairie et en partie affecté à des terrains de sport qui pourrait constituer une réserve pour de futurs équipements.

Contraintes - conflits

Le terrain communal se situe en zone agricole, il nécessite un déclassement. La route de Pregny présente une alternance de « cours » et de fronts bâtis. Avec la propriété de la Fondation Baur, ce terrain constitue la seule ouverture sur les espaces naturels et les vues au loin.

Projets engagés

PLQ n° 28 408
Projet de modification des limites de zone n° 29 250

Propositions - Mesures

- Réserver le terrain communal à une affectation d'intérêt public à moyen/long terme. L'aménagement futur devra se réaliser en retrait de la route (parvis) et ménager des vues sur la zone agricole. L'accès au « chemin des Ecrevisses » est à réaménager.

- En cas d'affectation des serres à un programme d'équipement public, sa "zone d'entrée", en contact avec la route de Pregny, devra faire l'objet d'un aménagement global de l'espace public. Une liaison piétonnière directe entre la future "voie verte" et l'entrée des serres est à étudier.

- Lors de la réalisation des bâtiments prévus par le PLQ 28408 il faudra veiller à préserver la qualité des espaces de transition avec la zone agricole (vergers, jardin à la française).

Procédure

Instances concernées

Commune, Etat, Propriétaires privés

Echéance

- Bâtiment administratif selon PLQ: court terme
- Equipements publics: moyen/ long terme

■ CHAMBESY-DESSUS

Objectifs

- Assurer un développement harmonieux du village de Chambésy-Dessus
- Préserver une « coupure verte » entre le noyau ancien et le centre de Chambésy
- Renforcer le rôle de centre villageois de Chambésy-Dessus
- Améliorer la cohabitation entre usagers de l'espace public
- Compléter le réseau des parcours piétonniers « quotidiens »

Situation - Contexte

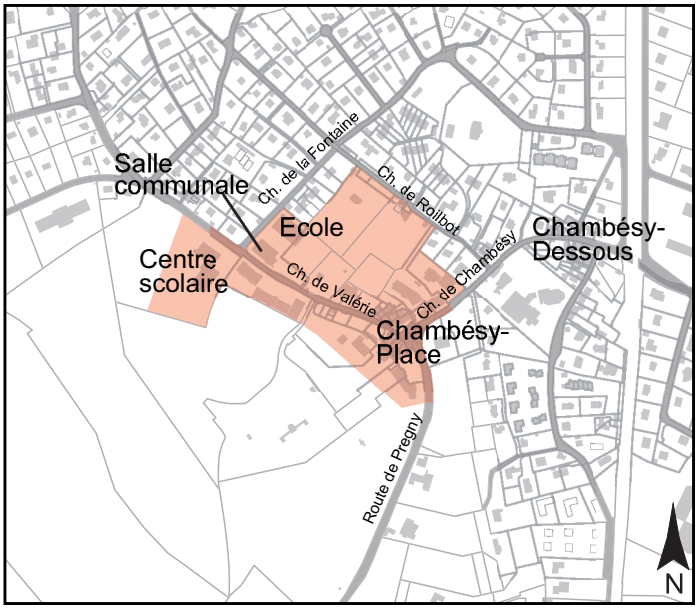

Le village de Chambésy-Dessus est classé en zone 4b protégée de développement. En 2003 cette zone a été étendue jusqu'au chemin de Roilbot par le déclassement d'un périmètre de la zone 5 en 4ème zone de développement . Si la partie proche de l'ancien noyau est déjà largement construite, l'aménagement des deux grandes propriétés au nord et d'une parcelle faiblement bâtie au chemin de Valérie reste à définir.
Dans la partie centrale du village, l'espace public est assez fractionné par les diverses fonctions (chaussée, stationnement, arrêt de bus, trottoirs) et comporte souvent des situations de conflits entre les différents usagers.

Contraintes - conflits

Le chemin de Valérie et la route de Pregny subissent aux heures de pointe matin et soir un important trafic de transit. Un véritable allègement ne peut être attendu qu'avec la réalisation de la future « route des Nations ». Des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour atténuer dès à présent les effets du trafic dans les zones habitées.
Une parcelle relativement importante mais faiblement bâtie occupe une place stratégique au centre de Chambésy. Sa mise en valeur permettrait de compléter l'aménagement du village.

Projets engagés DR 17 894-7 : négociation par la commune de servitudes de passage à pied.

Propositions - Mesures

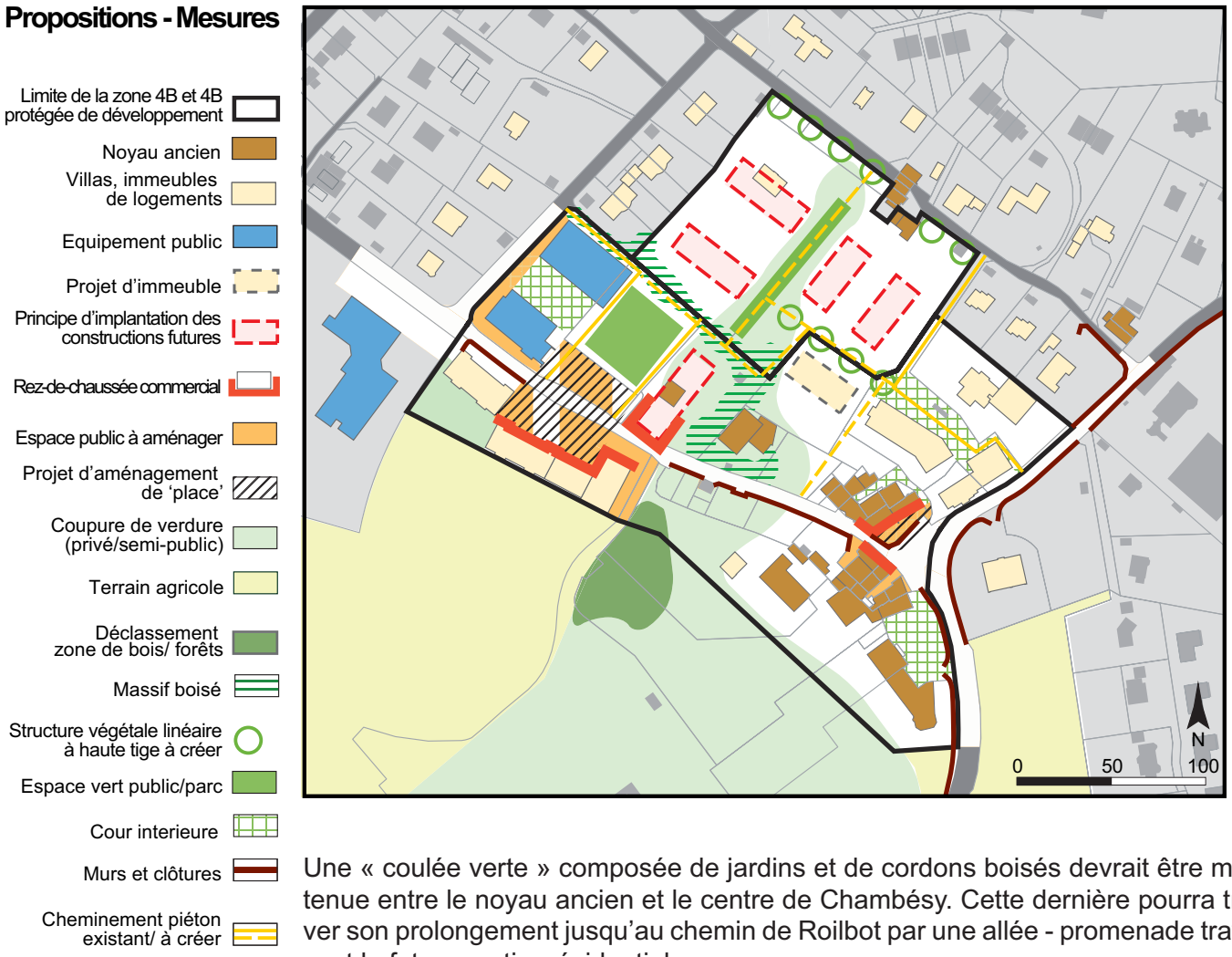

Une « coulée verte » composée de jardins et de cordons boisés devrait être maintenue entre le noyau ancien et le centre de Chambésy. Cette dernière pourra trouver son prolongement jusqu'au chemin de Roilbot par une allée - promenade traversant le futur quartier résidentiel.
Un immeuble comportant des activités au rez de chaussée (par exemple poste, commerce, équipement public) pourrait être l'occasion de renforcer les fonctions centrales du village.
La route de Pregny et le chemin de Valérie devraient faire l'objet d'un projet d'ensemble d'aménagement permettant notamment d'améliorer le cheminement des piétons. Deux lieux stratégiques – le « promontoir » de la place de Chambésy et l'espace central du village devraient être traités en « place ».

Procédure

Instances concernées

Commune, propriétaires

Echéance

Court et moyen terme

CHAMBESY-DESSOUS

Objectifs

- Sauvegarder le caractère du noyau ancien de Chambésy- Dessous
- Renforcer la centralité autour des activités et services existants.
- Améliorer la cohabitation et la sécurité des usagers de l'espace public
- Favoriser l'accessibilité à la halte de Chambésy

Situation - Contexte

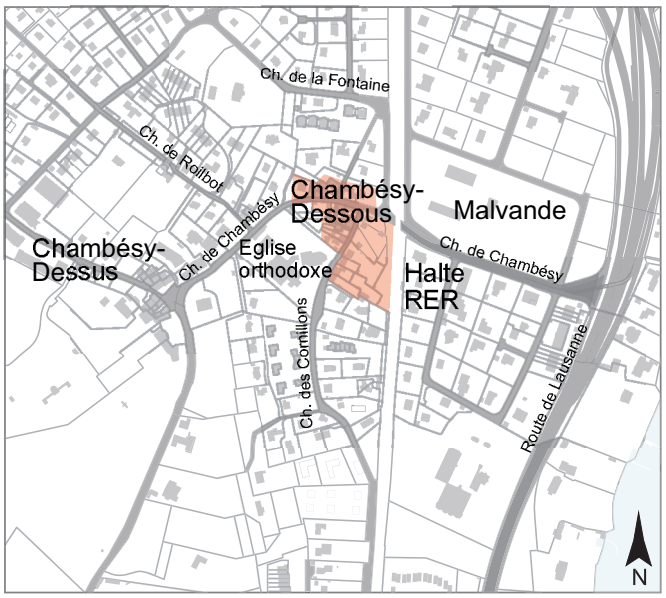

Chambésy-Dessous s'est formé autour d'un noyau ancien qui subsiste encore aujourd'hui. Quelques services et commerces forment une petite centralité qui mérite d'être renforcée. La réalisation de la troisième voie CFF et les échanges de terrains y liés ont permis la réalisation d'une vingtaine de places de stationnement public. A moyen ou long terme, l'augmentation de la cadence des trains à 15 minutes est à l'étude selon différents scénarios. Une des variantes implique la réalisation d'une quatrième voie à Pregny-Chambésy et d'un accès piétons souterrain à la halte depuis le nord.
Avec la réalisation du CEVA, la cadence augmentée du RER et les nouvelles destinations qu'il offre, le besoin en stationnement près de la gare va également augmenter.
La parcelle de l'ancienne gare, propriété de la commune, permettra la réalisation de ce passage et des places de stationnement supplémentaires.

Contraintes - conflits

Le centre de Chambésy - Dessous est situé en zone 5 ce qui ne correspond pas à son caractère et à son occupation actuelle. Le débouché du chemin des Cornillons sur le chemin de Chambésy manque de visibilité – difficulté qui risque encore de s'aggraver avec l'augmentation du nombre de constructions qu'il dessert.
La sécurité des piétons y est à améliorer.

Projets engagés Autorisation pour la réalisation de garages et d'un parking public.

Propositions

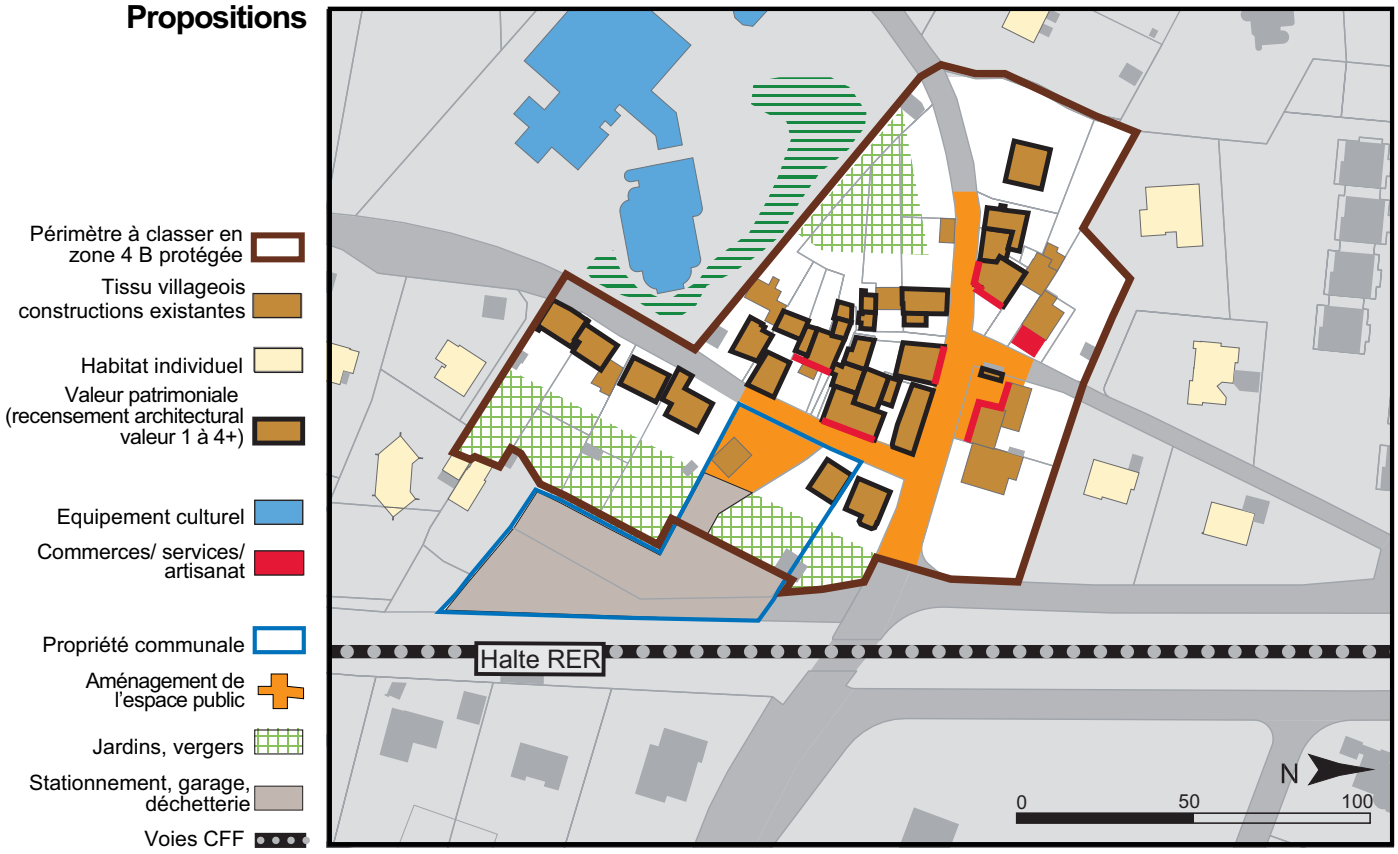

Mesures Déclasser le noyau ancien de Chambésy en zone 4B protégée et y favoriser l'implantation d'activités de service.
Aménager l'espace public central, en créant notamment de meilleures conditions de sécurité pour les piétons et cyclistes.
Réserver un périmètre pour créer des places de stationnement supplémentaires ainsi qu'un éventuel passage souterrain d'accès piétons à la gare.

Procédure

Instances concernées

Commune, Etat, CFF

Echéance

Court / moyen terme

■ DENSIFICATION DE LA ZONE 5

Objectifs

- *Promouvoir la qualité environnementale et sociale des projets d'habitat*
- *Décloisonner les quartiers résidentiels au gré des nouvelles constructions*
- *Préserver les qualités naturelles et le patrimoine arbororé de la zone résidentielle*

Situation - Contexte

L'évolution des dernières années fait apparaître une tendance croissante à une occupation du sol plus forte. Seul un nombre restreint de parcelles est encore libre de constructions. Leurs caractéristiques ou leurs situations ne permettent pas d'envisager leur déclassement en zone 4b. Toutefois, il existe un potentiel non négligeable de densification par démolition/reconstruction de terrains faiblement bâtis avec des constructions de plus de 50 ans. L'examen des projets futurs soumis au préavis de la commune pourra s'appuyer sur des critères qualitatifs définis au préalable.

Contraintes - conflits

La densification de la zone 5 a comme corollaire une augmentation des surfaces étanches et souvent une diminution de milieux semi-naturels intéressants.
L'augmentation de la circulation induite peut localement rendre nécessaire une adaptation des voies de desserte internes aux quartiers.

Projets engagés

Une réflexion a été faite par la commune sur les conditions d'aménagement en cas de densités supérieures à 0.25

Propositions - Mesures

Dans le cadre de projets d'ensembles d'habitations, réserver des emprises (alignements, cessions au domaine public) pour d'éventuels aménagements de la voie publique (cheminements, plantations, aires de repos, dégagements, etc).

Demander des droits de passage en bordure des parcelles permettant de compléter le réseau des chemins et de réaliser les liaisons manquantes figurant dans le plan directeur des chemins pour piétons.

Pour les réalisations denses d'une certaine importance recommander la création de petites aires de jeux communes pour les enfants et la réalisation des places de stationnement en sous-sol.

Promouvoir auprès des propriétaires ou promoteurs des aménagements proches de l'état naturel favorables à l'environnement (arbres de haute tige, essences indigènes, passages pour la petite faune)

Favoriser les surfaces réalisées en matériaux perméables pour augmenter l'infiltration des eaux pluviales.

Procédure

Instances concernées

Commune, particuliers

Echéance

Court terme

AMENAGEMENT DIFFERENCIE DE LA ZONE 5 SECTEURS SENSIBLES

Objectifs

- Maîtriser la pression sur les milieux naturels en contact avec les zones à bâtir
- Créer des zones de transition entre les sites bâtis et la zone agricole

Situation - Contexte

On observe une tendance constante à densifier les terrains situés en zone 5 sur l'ensemble de la commune. S'il en résulte une utilisation plus rationnelle du sol, elle augmente aussi le risque d'un appauvrissement des milieux semi-naturels et un accroissement de la pression sur les milieux naturels.

Contraintes - conflits

Traitement des zones de contact entre secteurs bâtis et milieux naturels (bois et forêts, espaces agricoles, rives du lac)

Projets engagés

Cadastre forestier et partiellement un constat de nature forestière

Propositions - Mesures

Dans les zones proches des massifs boisés, la densité admise devrait rester faible. Les droits à bâtir sont à regrouper dans le haut des parcelles et des aménagements extensifs être encouragés en contact avec les lisières.

Aux abords des noyaux anciens et des grands domaines, une utilisation extensive des espaces extérieurs est à recommander comme zone de transition à l'intérieur de la zone à bâtir (vergers, prés, etc)

Procédure

Instances concernées

Commune, Etat, Propriétaires, Mandataires

Echéance

Court terme

AMENAGEMENT DIFFERENCIE DE LA ZONE 5 SECTEURS SOUMIS AU BRUIT DE L'AEROPORT

Objectifs

- Favoriser un aménagement compatible avec les nuisances sonores liées à l'aéroport

Situation - Contexte

Les terrains situés au nord de la commune sont soumis au bruit de l'aéroport, et dans une moindre mesure à celui de l'autoroute. Le projet de plan de mesures établi par l'Etat édicte des règles relatives à l'utilisation des terrains situés en zone 5. En outre, une partie des terrains directement contigus à l'autoroute se trouve à proximité d'une ligne de haute tension de 132 kV qui les rend inconstructibles.

Contraintes - conflits

Le secteur plus en amont est déjà largement occupé par des constructions relativement récentes, il s'agira donc de gérer son évolution au gré des demandes futures en tenant compte de la présence de logements récents.

Projets engagés

Projet de programme de mesures pour les secteurs exposés au bruit de l'aéroport de novembre 2005 (document soumis au préavis technique)

Propositions - Mesures

En cas de changements d'occupation, favoriser l'implantation d'activités non sensibles au bruit, compatibles avec l'habitat.

Procédure

Instances concernées

Commune, Etat, propriétaires

Echéance

Court terme

■ IMPLANTATION D'ACTIVITES EN ZONES 5

Objectifs

- Diversifier les activités de la commune.
- Favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti de la Malvande par une affectation respectant sa substance.
- Mettre en valeur l'entrée de la commune.

Situation - Contexte

La route de Lausanne présente encore quelques terrains libres ou faiblement bâtis. Ces terrains sont soumis aux nuisances sonores dues à la route.
Dans le secteur de "Cornillons" et de la "Malvande", un certain nombre d'activités existent déjà ou sont en projet (mission d'Arabie Saoudite, bureaux, domaine de la Malvande et son projet de résidence hôtelière et de logements).

Contraintes - conflits

- Les secteurs concernés se situent dans le périmètre de protection des Rives du Lac (gabarit maximum de R+1).
- La valeur limite d'immission est régulièrement dépassée le long de la route de Lausanne.

Projets engagés

- Demande préalable n°17589/1 pour une résidence hôtelière avec logements.
- Mesures d'assainissement des routes cantonales prévues pour 2009.

Propositions - Mesures

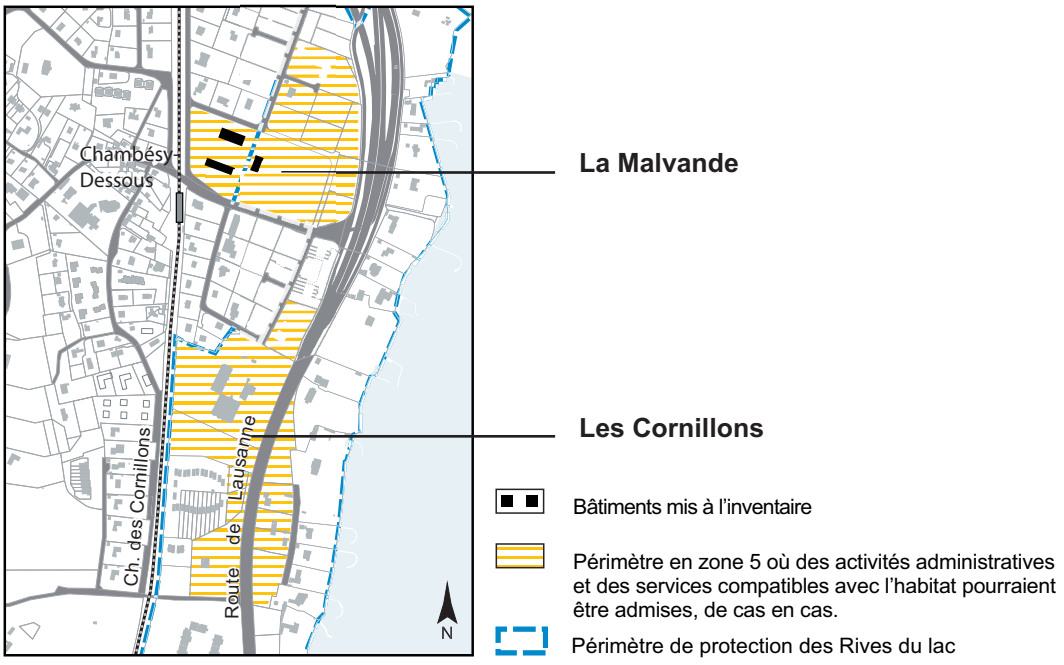

- En cas de projets, évaluer la possibilité, de cas en cas, d'implanter des bâtiments d'activités tertiaires compatibles avec l'habitat (bureaux, commerces, services),ou des organisations internationales,en zone 5, le long de la route de Lausanne.

Procédure

Instances concernées

Commune, Etat, Propriétaires privés

Echéance

Court / Moyen terme

■ ZONE AGRICOLE

Information de base

Objectifs

- Préserver l'attractivité biologique de la zone agricole et des aménagements réalisés.
- Maintenir son accessibilité au public par le biais du sentier des Ecrevisses.
- Conserver l'emprise de la zone agricole dans son ensemble.

Situation - Contexte

Zone agricole

Etang des Ecrevisses

La zone agricole est considérée comme le "poumon vert" de la commune. Elle est traversée par une sentier didactique "le Sentier des Ecrevisses" qui a été mis en place dans le cadre du projet de revalorisation de l'Etang des Ecrevisses et du nant qui assure son alimentation (cf. plan "domaine de l'eau"). Ce sentier offre à la population un espace de délassement et de promenade aujourd'hui fort apprécié. Il rend compte de la multifonctionnalité de ce vaste espace agricole (production, entretien du paysage et biodiversité).

Cette mise en oeuvre s'est accompagnée de l'aménagement de nombreuses structures à vocation écologique. Ces travaux ont contribué à une revitalisation globale de l'ensemble de la zone agricole qui, associée aux quelques structures naturelles voisines (surface de compensation écologique, bois, vergers,...) , constitue un petit réseau biologique à l'échelle communale. Cette mosaïque de milieux est très favorable à la petite faune.

Contraintes - conflits

Propositions - Mesures

Engagées

PLQ N° 28408 B-530 adopté en 1992.
Une revitalisation de la zone agricole a été réalisée.
Un entretien est effectué.

Proposées

Nant des Ecrevisses

Biotope aquatique

Les structures biologiques aménagées au sein de la zone agricole sont entretenues afin de conserver leur attrait biologique. Dans ce sens, il est important de prévoir un plan d'entretien à long terme qui intègre les exigences écologiques propres aux espèces recensées. Cet entretien doit rester compatible avec les exigences liées à une exploitation agricole.

Procédure

Instances concernées

Commune de Pregny Chambésy.
Exploitants agricoles.

Coordination

Exploitants agricoles.

Echéance

■ REVALORISATION DES LISIERES

Information de base

Objectifs

- Amélioration des structures des lisières forestières afin d'augmenter leur capacité d'accueil pour la flore et la faune locale (augmentation de la biodiversité).
- Favoriser la fonction de corridor biologique.

Situation - Contexte

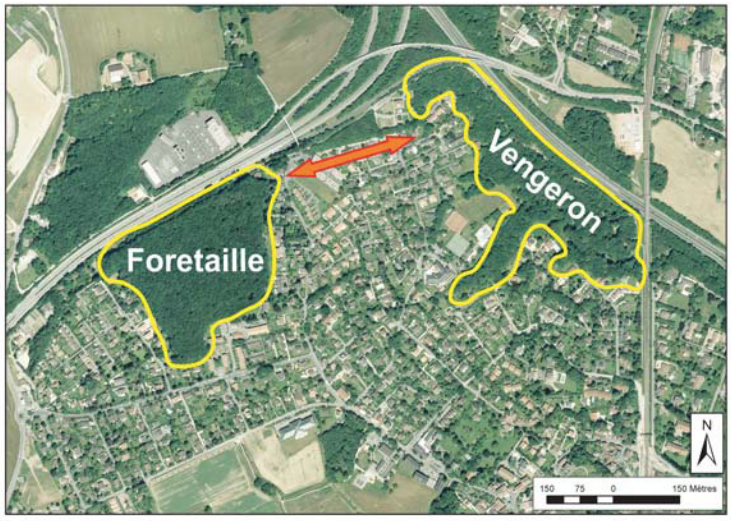

Sur le plan biologique, la commune de Pregny-Chambésy est fortement cloisonnée. Cette situation implique la mise en place de mesures ayant une portée essentiellement communale, du moins à court et à moyen terme.

Les structures forestières actuelles (cf. plan "Fonctions forestières") présentent un déficit en terme de capacité d'accueil pour la faune et la flore au niveau des lisières. Leur profil actuel se calque en effet sur un modèle d'entretien intensif, ce qui limite fortement le développement des différentes strates constitutives d'une lisière étagée. Cette situation conduit à une perte de diversité végétale et paysagère tout en limitant les déplacements faunistiques, notamment les échanges biologiques entre les massifs forestiers de Foretaille et du Vengeron.

Contraintes - conflits

Arbres avec un intérêt biologique et/ou patrimonial à conserver.

Multiplicité des propriétaires concernés.

Propositions - Mesures

Engagées

Proposées

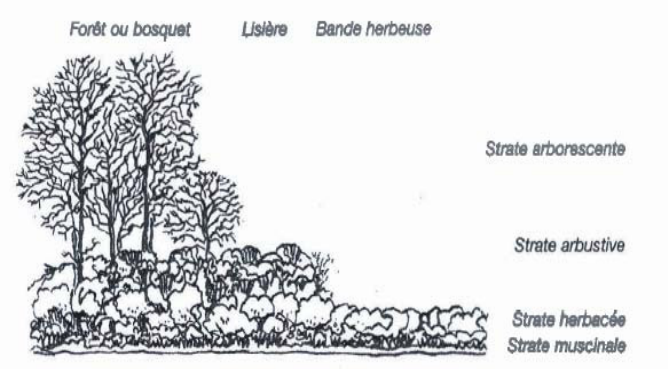

Les interventions sylvicoles se réaliseront sur les massifs forestiers importants de Foretaille et du Vengeron et viseront à rétablir des lisières étagées comme illustré ci-dessus. Les lisières font partie intégrante d'une aire forestière. Les interventions seront effectuées vers l'intérieur des surfaces forestières et se concentreront dans un premier temps sur les tronçons de lisières ayant un contact direct avec une prairie ou tout autre milieu ouvert. La liaison entre les deux massifs boisés sera également optimisée en intervenant selon le même mode opératoire sur les structures arborescentes intermédiaires.
La coupe de certains arbres accompagnée de la taille sélective de certaines espèces buissonnantes (espèces à croissance rapide) permet d'améliorer la biodiversité, notamment en favorisant les espèces à croissance lente et en aménageant des milieux propices à une colonisation par la faune (renards, lièvres, fouines, pics verts, bruants jaunes et orvets par exemple).
Cette mesure peut se réaliser en plusieurs étapes (par tronçons de 50 à 100 m) sur une profondeur de 10 à 15 m. Elle devra être effectuée par des interventions fines et successives de manière à respecter au maximum les espèces végétales existantes.
Dans la mesure du possible la restructuration d'une lisière sera complétée par la mise en place d'une bande herbeuse faisant office de zone tampon biologique.
La mise en place de structure perméable au niveau des propriétés privées (clôture de type ursus ou haie vive) permettra d'optimiser l'efficacité de cette mesure en terme de liaison biologique entre la forêt et la zone agricole.

Procédure

Instances concernées

Commune de Pregny-Chambésy.
Etat de Genève.
Propriétaires privés.

Coordination

Mesure nouvelle à mettre en oeuvre.
Synergie avec la mesure de revitalisation du Nant de Pregny.

Echéance

Court / moyen terme.

■ REVALORISATION DU NANT DE PREGNY

Information de base

Objectifs

- Améliorer la qualité biologique du Nant de Pregny.
- Assurer le bon écoulement de l'eau.
- Limiter l'extension des petites niches d'érosion existantes.

Situation - Contexte

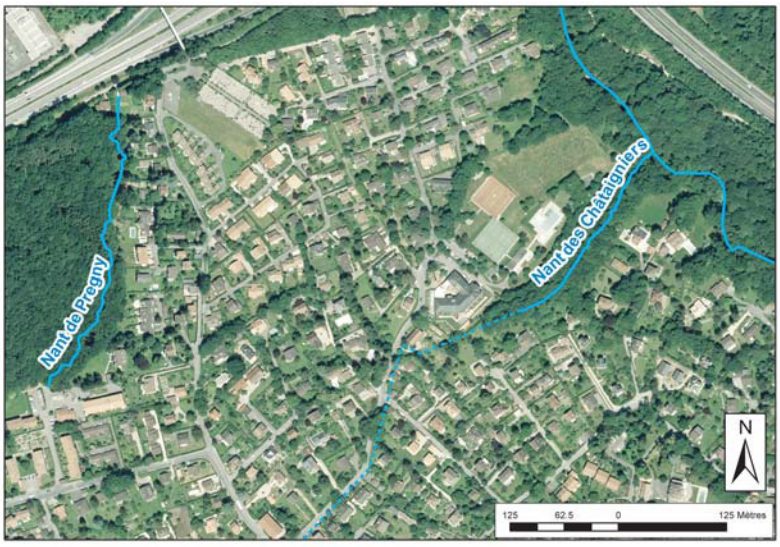

Le territoire communal abrite plusieurs petits cours d'eau qui ont un fort potentiel de renaturation. Dans ce contexte, la commune a déjà entretrepris la mise en valeur du Nant des Ecrevisses tandis qu'un projet est d'ores et déjà planifié pour le Nant des Châtaigniers. Il sera réalisé une fois le PGEE finalisé.

Le Nant de Pregny s'écoule le long de la lisière est du bois de la Foretaille. Il est à l'heure actuelle dépourvu de végétation riveraine. Cette situation est très certainement imputable à l'ombrage provenant des arbres environnants. Par ailleurs, un certain nombre d'embâcles (accumulation de bois)sont formés et constituent un obstacle à l'écoulement optimal des eaux. La présence de quelques petites niches d'érosion est également à signaler. Lors de gros événements pluvieux, ces dernières sont susceptibles de se développer et de conduire à une destabilisation localisée des berges.

Contraintes - conflits

Multiplicité des propriétaires concernés.
Intérêts privés.
Présence potentielle d'espèces sciaphiles de valeur (relevé floristique nécessaire)

Propositions - Mesures

Engagées

Proposées

Embâcle
(accumulation de bois)

Vue des berges avec niches d'érosion

La revalorisation du Nant de Pregny doit se faire sur le modèle du projet de renaturation du Nant des Châtaigniers en intégrant les contraintes spécifiques du cours d'eau.
Plus précisément, la revalorisation du Nant de Pregny passe en premier lieu par une mise en lumière partielle des berges. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à des abattages ciblés qui peuvent être en partie coordonnés avec la mise en valeur de la lisière du bois de Foretaille. Les travaux suivants doivent également être planifiés:

- Suppression et évacuation des embâcles existants;
- Stabilisation et mise en valeur des berges par plantation et ensemencement.

Cette mesure fournit une garantie de sécurité en terme de protection des berges tout en diversifiant un milieu aquatique actuellement peu valorisé.

Procédure

Instances concernées Commune de Pregny-Chambésy.
Etat de Genève, DNP.
Propriétaires privés.

Coordination Mesure nouvelle à mettre en oeuvre.
Synergie avec la revalorisation de la lisière Est du bois de Foretaille.

Echéance 1 à 5 (10) ans, selon les diponibilités financières de la commune, aprés l'étude du PGEE.

■ PLAGE COMMUNALE

Information de base

Objectifs

- Améliorer la qualité des eaux de baignade pour la plage communale.
- Améliorer l'attractivité des rives du Léman, notamment de la plage communale, tant pour la population que pour la faune et la flore.

Situation - Contexte

Les rives de l'ensemble du Léman sont fortement occupées par des constructions et aménagements en dur. Cette situation est caractéristique de l'ensemble des rives du territoire communal qui sont passablement dénaturées. Ces constructions limitent fortement l'attractivité biologique d'un milieu qui, à l'état naturel, remplit des fonctions écologiques importantes.

Les plages à disposition de la population ont aussi été aménagées, notamment la plage de la Sentue qui est présentée ci-dessus.
Cette plage réservée à la population communale est par ailleurs susceptible de subir les perturbations survenant sur le Léman (déchets flottants, pollutions,...) La qualité des eaux de baignade de cette plage communale s'en trouverait fortement dégradée.

Contraintes - conflits

Propositions - Mesures

Engagées

Proposées

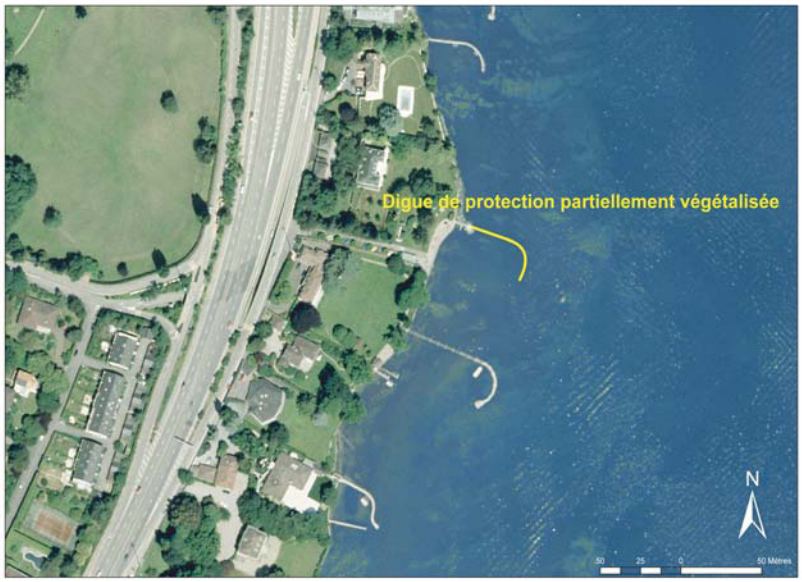

Aménager une digue de protection partiellement végétalisée dans le prolongement de l'ouvrage existant. Cette structure permet de limiter les atteintes potentielles, notamment par dérive des déchets flottants, aux eaux de baignade de la plage communale. La mise en place d'une digue filtrante permet d'éviter le phénomène de rétention dans le sens où la circulation des courants est partiellement maintenue. Une étude de faisabilité devra être élaborée afin d'étudier, entre autres paramètres déterminants, la bathymétrie du secteur.

Cet aménagement apporte en outre une contribution importante à l'amélioration écologique des rives du Léman en offrant une structure très riche sur le plan biologique.
Cette proposition devra faire l'objet d'une étude détaillée afin de vérifier ses impacts et éviter d'éventuels effets indésirables.

Procédure

Instances concernées

Commune de Pregny Chambésy
Etat de Genève, DT

Coordination

Echéance

Moyen terme